

Réunion SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers

Le 2 février 2010 – de 9h45 à 12h45

Syndicat Mixte AMEVA, Dury

Participants :

Etaient présents :

- M.GRENIER, *Préfecture de la Somme*
- M.VORBECK, *DREAL Picardie*
- M.FLORENT-GIARD, *DISEMA*
- M.MOROY, *DISEMA*
- Mme AUBERT, *Agence de l'Eau Artois-Picardie*
- Mme ALLARD, *Conseil Régional de Picardie*
- Mme MELENEC, *Conseil Général de la Somme*
- M.MOPTY, *AMEVA*
- Mlle ROHART, *AMEVA*

Etait absente :

- Mme LUCAS, *Conseil Général de l'Oise*

Rappel de l'ordre du jour :

- Point sur la consultation des communes sur le projet de périmètre
- Organisation des réunions d'information sur le territoire
- Elaboration du Porter à Connaissance
- Travail de la CLE

Point sur la consultation des communes sur le projet de périmètre du SAGE

La consultation des communes et collectivités est obligatoire lorsque le projet de périmètre d'un SAGE est différent de celui prévu dans le SDAGE. Le périmètre du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers est composé de deux territoire : Somme aval et Avre.

La procédure de consultation des collectivités territoriales, du comité de bassin, et du préfet coordonnateur de bassin, est conduite par Monsieur Le Préfet de la Somme et de la région Picardie. Elle a été lancée mi-novembre 2009.

➤ Retour des collectivités à mi-chemin de la consultation sur le périmètre

- 21 collectivités ont répondu à la préfecture de la Somme dont
 - La préfecture de l'Oise : avis favorable
 - Le conseil général de la Somme : avis favorable

Parmi les avis recueillis :

La commune de *Saint-Aubin-Montenoy* émet un avis défavorable, sans apporter de justification.

Une remarque est faite par la commune d'*Estrées-sur-Noye*, demandant qu'il n'y ait pas de cotisation financière supplémentaire pour supporter le projet.

Le *Conseil général de la Somme* soulève la question de la limite marine du périmètre du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers qui n'est pas précisée dans le dossier de consultation. Ce périmètre sera amené à se superposer à d'autres projets tels que le PNR Picardie Maritime, le parc naturel marin et potentiellement à un futur SDAGE marin. Elle mérite donc d'être précisée mais ne figurera pas dans l'arrêté préfectoral de périmètre.

Réponse de la DREAL et de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie :

Les limites du SAGE en mer vont correspondre à la **limite de la masse d'eau côtière FRAC05 La Warenne-Ault**, sa limite se situant sur la ligne de **1 mile** (cf. fiche territoire du Programme de Mesures « Somme aval », p.88).

- 18 collectivités ont répondu à la DISEMA dont
 - la commune de *Miraumont* qui émet un avis favorable si la commune de Bucquoy (déjà incluse dans le SAGE Sensée) est intégrée au périmètre.
 - La commune d'*Yvrencheux* émet un avis partagé, considérant le périmètre trop étendu.

Depuis la LEMA, les règles de consultation ont été modifiées. Le Comité de bassin et le préfet coordonnateur de bassin sont consultés en même temps et dans les mêmes conditions que les autres instances, ils doivent donner leur avis dans les quatre mois suivant la saisine du préfet. Cela représente un changement substantiel pour le Comité de bassin, qui était jusqu'ici consulté après les collectivités et disposait de la synthèse des avis reçus pour se prononcer, sans délai de réponse spécifié.

➤ **Avis du Comité de bassin de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie**

Le Comité de bassin a été destinataire d'un courrier de consultation, daté du 9 novembre 2009. Le calendrier des instances de bassin n'étant pas corrélé à celui de la consultation, le Comité de bassin sera consulté lors de sa prochaine session, prévue en juillet 2010.

Malgré la fin de la consultation à la mi mars 2010 qui impliquerait un consentement tacite du Comité de bassin, un dossier sera déposé à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour qu'une présentation soit prévue le 2 juillet 2010. Le Comité de bassin sera informé des avis des collectivités recueillis et consultées sur le projet de périmètre du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers. Il sera également informé du projet de structure de la CLE.

Ce passage tardif en Comité de bassin implique un glissement du calendrier de la démarche SAGE sur le territoire, retardant ainsi l'arrêté de périmètre et l'installation de la CLE (prévue initialement à la fin de l'année 2010) vers le premier trimestre 2011.

L'organisation d'un Comité de bassin exceptionnel en avril permettrait de conserver les objectifs d'installation de la CLE pour fin 2010, l'Agence de l'Eau nous tiendra informé concernant la tenue de celui-ci.

Un projet de Commission Locale de l'Eau pour le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers a été joint à la consultation sur le projet de périmètre pour que les élus prennent conscience de leur représentativité dans cette instance et ainsi motiver les candidatures.

➤ **Composition et candidatures pour la CLE du SAGE**

- La Composition

M.MOPTY, Directeur de l'AMEVA, remarque que le Pas-de-Calais est fortement représenté dans la CLE : un représentant pour les 8 communes et un représentant pour un EPCI. Deux représentants pour 8 communes sur 569 qui composent le périmètre du SAGE ne serait peut être pas nécessaire. Il serait préférable de nommer un représentant d'un syndicat d'eau potable.

Il est également préciser que le collège des élus peut être revu à la hausse sans toucher à la structure des deux autres collèges puisqu'il constitue plus de 50 % des membres de la CLE.

Au vu des calendriers SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers et PNR de Picardie Maritime, il s'avère que le Syndicat Mixte du PNR sera permuté dans le collège des usagers pour y faire figurer l'association de préfiguration du PNR. Le PNR est prévu pour 2012.

La structure de la CLE indique, pour le collège des usagers, « un représentant des Offices du Tourisme » et « un représentant des exploitants eau/assainissement ». Il est spécifié qu'il existe une « Union départementale des offices du tourisme et syndicats d'initiative » ainsi qu'un « Syndicat national des exploitants en eau/assainissement ». Ces derniers seraient plus disposés à participer aux réunions de CLE sur le territoire ou à désigner un représentant motivé.

- Les Candidatures spontanées

La préfecture de la Somme a reçu plusieurs candidatures de la part d'élus et d'associations du territoire.

Parmi le **collège des élus** :

- Mme PERONNE, Maire d'*Oresmaux* (80),
- M. de l'EPINE, Maire de *Prouzel* (80),
- M. CLETY, Conseiller municipal de *Blangy-Tronville* (80),
- Mme FAUVELLE, Adjointe au Maire d'*Ignaucourt* (80),
- Mme LEBAILLY, Maire de *Senlis-le-Sec*,
- M. DELEPLACE, Maire de *Ligny-Thilloy* (62).

Parmi le **collège des usagers** :

- M.PIERRU, Président de l'Association des Victimes des Inondations d'Abbeville (AVIA),
- M.STOTER, Président du CPIE Vallée de la Somme.

Suite aux candidatures de M.CLETY et de Mme FAUVELLE, il est précisé que le Maire peut se faire représenter au sein de la CLE et donc que ces candidatures sont recevables.

M.GRENIER a expliqué qu'un appel à candidature serait lancé une fois le périmètre arrêté. Les structures seront amenées à désigner leurs représentants qui siègeront dans la CLE du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers.

Il est rappelé que la structure de la CLE pourrait être arrêtée simultanément au périmètre mais que cette procédure est facultative et qu'elle n'accélérera pas les désignations nominatives nécessaires à l'installation de la CLE.

➤ **Problématique périmètre**

Il est rappelé au groupe de travail que la réflexion préalable sur le périmètre du SAGE nous avait amené à établir un périmètre correspondant au bassin versant de la Somme aval et aux bassins versants des fleuves côtiers dont les limites administratives sont communales et qui intègrent toutes les communes libres de SAGE.

Organisation des réunions d'information sur le territoire

Dans le cadre de la phase d'émergence du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers, l'AMEVA propose l'organisation de réunions d'information sur le territoire. Suite à la consultation sur le périmètre, ces réunions permettraient une information à l'attention des élus et des principaux usagers sur la démarche SAGE et sur les enjeux de ce territoire.

➤ **Quels intervenants pour ces réunions ?**

L'Etat, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et l'AMEVA rythmeront les réunions d'information.

Il est proposé au conseil régional de Picardie et au conseil général de la Somme de participer à ces réunions. Mme ALLARD suggère qu'ils y assistent sans forcément intervenir pour ne pas allonger le temps des présentations.

➤ **Quel contenu pour quel public ?**

Le contenu étant étroitement lié au public visé, il est arrêté que le public invité sera composé des maires et présidents d'EPCI ainsi que des structures représentant les principaux usagers de la CLE (Fédération de pêche, Comité départemental de Tourisme...).

L'Etat présentera « Qu'est-ce qu'un SAGE ? » : la démarche, la CLE, les documents et leurs portées juridiques.

L'Agence de l'Eau expliquera le contexte européen ainsi que le SDAGE Artois-Picardie. Le Programme de Mesures ne sera pas présenté.

L'AMEVA présentera ensuite les enjeux du territoire concerné par la démarche SAGE.

Il sera nécessaire de préparer une réponse quant aux aspects financiers du projet de SAGE car la question sera forcément abordée pendant le débat qui suivra les interventions.

➤ **Territoires ciblés**

Il est proposé que le périmètre soit divisé en quatre territoires pour l'organisation des réunions :

- Côte picarde/Abbevillois
- Amiénois/Selle
- Ancre/Hallue
- Avre/Noye

Ces territoires ne correspondent pas aux différentes sous-préfectures. Ils seront modifiés si les Sous-préfets souhaitent être associés et présider les réunions. M.GRENIER se chargera de contacter les Sous-préfets et communiquera leur réponse au groupe de travail.

Il est également demandé qu'un élu du territoire géographique soit associé à la démarche.

➤ **Dates des réunions**

Les dates de réunions ont été arrêtées :

- Le **mardi 11 mai** 2010, 18h00,
- Le **mardi 18 mai** 2010, 18h00,
- Le **mardi 25 mai** 2010, 18h00,
- Le **jeudi 27 mai** 2010, 18h00.

Il est précisé que l'AMEVA se chargera de la logistique.

Elaboration du Porter à Connaissance

Le « porter à connaissance » est un dossier destiné à la Commission Locale de l'Eau. Il doit être remis aux membres de la CLE dans les deux mois qui suivent son installation. Il présente les grands enjeux du territoire et sert de base pour le travail de la CLE. Il permet notamment de justifier la constitution des commissions thématiques et/ou géographiques ainsi que d'autres groupes de travail plus ponctuels.

Un sommaire et une liste de cartes ont été présentés au groupe de travail. Ils reprennent les informations fondamentales du territoire. Ces documents de travail peuvent être modifiés ou complétés suite aux remarques des membres du groupe de travail (à communiquer à l'animatrice du SAGE : C.ROHART, c.rohart.ameva@orange.fr).

La DREAL et la région travaillent actuellement sur un projet à l'échelle de la Picardie et proposent d'extraire les données de la Somme aval ou de mettre à disposition les données pour le faire (à voir avec le service SIG de la DREAL Picardie).

Travail de la CLE

La mission confiée à la Commission Locale de l'Eau consiste à élaborer le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers. Afin de faciliter l'avancement du travail sur les thématiques majeures, des Commissions de travail sont mises en place par thématiques et/ou par secteurs géographiques selon les enjeux pressentis sur le territoire.

➤ **Les différents scénarios**

Deux scénarios sont proposés pour le travail de la CLE :

1^{er} scénario : 4 Commissions Thématiques

- Gestion de la ressource en eau
- Risques majeurs
- Milieux naturels
- Tourisme et Loisirs

+ 2 réunions de CLE dans l'année.

2^{ème} scénario : 4 Commissions Géographiques

- L'Ancre-Hallue
- L'Avre-Selle
- La vallée de la Somme
- La Côte picarde-Marquenterre

Sur chaque territoire seront abordées les 4 thématiques du SAGE :

- Gestion de la Ressource
- Risques majeurs
- Milieux naturels
- Tourisme et Loisirs

+ 2 à 4 réunions de CLE thématiques dans l'année.

→ Un **3^{ème} scénario** découle de la réflexion du groupe de travail :

4 Commissions Thématiques + 4 Commissions Géographiques

+ 2 réunions de CLE par an.

Pour l'ensemble des membres du groupe de travail, il subsiste un doute sur la pertinence d'une Commission Thématique « Tourisme et Loisirs », thème important sur le territoire notamment avec la côte picarde mais restrictif pour une Commission. Il est précisé que cette Commission existe sur les SAGE de la Canche et de l'Authie mais qu'elles ne sont pas très productives.

Mme ALLARD propose de l'étendre à « Activités et usages », ce qui reviendrait à créer une Commission « Activités économiques », comme sur le SAGE Haute Somme.

La question reste en suspens.

➤ **Les règles de fonctionnement**

La CLE, une fois installée par le Préfet lors d'une première réunion, se réunit une deuxième fois pour élire son président, désigner la structure porteuse et valider ses règles de fonctionnement. Les règles de fonctionnement devront être rédigées au préalable pour validation lors de cette seconde réunion.

Pour tous renseignements :

Mlle Caroline ROHART
Animatrice SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers

Syndicat Mixte AMEVA
32 Route d'Amiens
80480 DURY

Tel : 03 22 33 09 97
Fax : 03 22 90 91 80

Mail : c.rohart.ameva@orange.fr